

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/08/2024 - 30939 - 2011 B 00819 - 530 695 790 - 3C AQUITAINE ASSOCIES

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	250 000		250 000	30,44	250 000	24,87
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	28 636	27 124	1 512	0,18	3 187	0,32
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	15		15	0,00	15	0,00
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	278 651	27 124	251 527	30,83	253 202	25,18
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	8 511		8 511	1,04	1 118	0,11
Clients et comptes rattachés	396 489	52 737	343 752	41,86	411 523	40,93
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	117		117	0,01	5 508	0,55
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	5 460		5 460	0,66		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	95 596		95 596	11,64	96 768	9,62
. Autres	49 326		49 326	6,01	42 657	4,24
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	12 731		12 731	1,55	12 672	1,26
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	27 781		27 781	3,38	161 473	16,06
Charges constatées d'avance	26 419		26 419	3,22	20 478	2,04
TOTAL (II)	622 430	52 737	569 693	69,37	752 196	74,82
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	901 082	79 862	821 220	100,00	1 005 398	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000)	2 000	0,24	2 000	0,20
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	400	0,05	400	0,04
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	167 269	20,37	140 420	13,97
Résultat de l'exercice	-21 001	-2,55	26 849	2,67
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	148 667	18,10	169 669	16,88
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques			15 000	1,49
Provisions pour charges				
TOTAL (III)			15 000	1,49
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	515 887	62,82	585 351	58,22
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	520	0,06		
. Organismes sociaux	9 743	1,19	7 286	0,72
. Etat, impôts sur les bénéfices			1 472	0,15
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	145 873	17,76	202 647	20,16
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	529	0,06	589	0,06
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			9 994	0,99
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance			13 392	1,33
TOTAL(IV)	672 553	81,90	820 730	81,63
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
TOTAL PASSIF (I à V)	821 220	100,00	1 005 398	100,00

3C Aquitaine Associés SARL
au capital de 2 000 euros
Siège social : 106 Rue Gustave Carde – BP 76
33015 Bordeaux Cedex
RCS BORDEAUX 530 695 790

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ordinaire annuelle
DU 27 JUIN 2024

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à 9h, les associés se sont réunis à Bordeaux, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance effectuée par lettre adressée le 2 juin 2023.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Christophe Rullier, détenteur de 250 parts, ci ceux cent cinquante parts,
- Carine Valentini, détenteur de 250 parts, ci ceux cent cinquante parts,

Total des parts des associés présents : 500 parts sur les 500 parts composant le capital social.

Gérant présent à l'assemblée :

- Christophe Rullier, Gérant, assiste à l'assemblée

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2023
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Questions diverses.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE Résolution - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître une perte de 21 001,11 euros.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 2 967 euros ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élevant à 445 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME Résolution - Affectation du résultat - Distribution de dividendes

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 21 001,11 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 21 001,11 euros.

Affectation

- Imputation sur le report à nouveau, soit 21 001,11 euros

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME Résolution - Absence de conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10H.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

Christophe Rullier
Gérant

